



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Val-d'Oise

Communiqué de presse

Cergy, le 13 novembre 2023

Valdoisiens : protégez-vous, vaccinez-vous contre la grippe et le Covid 19

L'Assurance Maladie du Val-d'Oise rappelle qu'il est important de se faire vacciner pour éviter les formes graves de la grippe et du Covid 19. La campagne de vaccination contre la grippe se déroulera jusqu'au 31 janvier 2024 et celle contre le Covid 19 a débuté le 2 octobre en raison d'un contexte épidémiologique.

La grippe est une infection respiratoire aiguë très contagieuse qui se caractérise par une forte fièvre, un mal de tête, des courbatures et une fatigue intense, qui chez une personne fragile peut entraîner des complications, une hospitalisation voire un décès.

Pour les personnes âgées de 65 ans et plus, celles souffrant d'une maladie chronique, un bon de prise en charge à 100 % est adressé à leur domicile par l'Assurance Maladie. Sur présentation du bon, il suffit de retirer le vaccin chez le pharmacien. Les patients peuvent se faire vacciner par le professionnel de santé de leur choix (médecin, sage-femme, infirmier, pharmacien d'officine). Les personnes éligibles n'ayant pas reçu le bon de prise en charge peuvent se le procurer auprès d'un professionnel de santé.

Les sages-femmes peuvent désormais prescrire et administrer le vaccin contre la grippe à toute la population. Les pharmaciens et les infirmiers peuvent vacciner les personnes à partir de 11 ans sans prescription médicale. Pour les moins de 11 ans, la prescription médicale préalable est nécessaire.

S'agissant de la vaccination contre le Covid 19, elle est recommandée aux plus fragiles afin de stimuler leur immunité qui diminue progressivement avec le temps. Il faut cependant respecter un délai de 6 mois après la dernière injection ou une infection au Covid 19. Un rendez-vous doit être pris chez un professionnel de santé (médecin, sage-femme, infirmier, pharmacien d'officine, chirurgien-dentiste). Aucun document n'est à présenter et aucun paiement n'est à effectuer.

Les deux vaccinations grippe et Covid 19 peuvent être réalisées en même temps.

En plus de la vaccination, l'adoption de mesures simples de prévention au quotidien permet de lutter contre la transmission des virus pour protéger les personnes les plus vulnérables :

- Un lavage fréquent des mains avec du savon et de l'eau ou l'utilisation d'un gel hydroalcoolique ;
- l'aération des différentes pièces de son domicile ;
- se couvrir le nez ou la bouche en cas de toux ou d'éternuement ;
- le port d'un masque en cas de fièvre, de toux ou d'éternuement.

Assurance Maladie du Val d'Oise

2 rue des Chauffours

95017 Cergy

Site Internet : www.ameli.fr

Site internet pour nous contacter : www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts

Suivez notre actualité sur     

 36 46

Accueil téléphonique du lundi au vendredi : 8h30 - 17h30
(appel gratuit)



**Dans le Val-d'Oise,
la vaccination contre la grippe, c'est :**



249 588 courriers d'invitation

110 914 PERSONNES VACCINÉES



Taux de couverture vaccinale : 44 %

Source : DCIR et données ESOPE

À propos de l'Assurance Maladie du Val-d'Oise

Entreprise de droit privé exerçant une mission de service public, la CPAM du Val-d'Oise est responsable de la protection de la population du département, soit plus d'1,3 million d'assurés, et verse chaque année plus de 4 milliards d'euros de prestations légales, ce qui en fait le principal acteur du financement du système de soins. Forte de 950 collaborateurs qui portent haut nos valeurs de solidarité, d'universalité, de responsabilité et d'innovation, notre entreprise intervient sur les « risques » sociaux suivants : maladie, maternité, accidents du travail/maladies professionnelles et décès.